

LA VIGUE

JOURNAL RÉPUBLICAIN

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ORGANE DE DÉFENSE DES INTÉRêTS DE LA COLONIE.

ABONNEMENTS:

Saint-Pierre	Un an	8 fr. 50
— id —	Six mois	5 fr. 40
Outre-Mer	Un an	12 fr. 00
— id —	Six mois	8 fr. 00

JOURNAL POPULAIRE

10 centimes le numéro.

INSERTIONS:

Une à six lignes	3 fr. 00
Au-dessus, la ligne	0 fr. 40
Réclames	0 fr. 40
Faits divers	1 fr. 00

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ

AU

CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES.

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE 1903.

LOUIS LÉGASSE

Candidat sortant

Républicain libéral indépendant.

ÉLECTEURS DE LA COLONIE,

Voici le texte de la circulaire que j'avais l'honneur de vous adresser le 1er décembre 1897 :

MES CHERS CONCITOYENS,

En consentant à poser ma candidature comme délégué au Conseil Supérieur des Colonies, je n'ai obéi qu'aux sollicitations sympathiques dont j'ai été l'objet.

Je viens donc aujourd'hui, avec confiance, solliciter vos suffrages en vous assurant, d'ores et déjà, que je saurai, ici comme à Paris, être le modeste mais énergique représentant de vos revendications, de vos intérêts, de vos droits.

Vous m'avez connu, du reste, au Conseil général où je crois avoir constamment rempli mon devoir en faisant planer au dessus des discorde ét des passions politiques, les intérêts commerciaux et généraux de nos îles, les intérêts communs à tous. Je continuerai à me pénétrer de vos idées, de vos besoins, et je ferai tous mes efforts pour obtenir du gouvernement toutes les réformes utiles ou nécessaires à l'avenir de notre cher pays. J'espère y arriver sans trop de difficultés, connaissant la sollicitude de notre ministre actuel M. LEBON pour les colonies placées sous sa haute administration et me rappelant aussi que nous sommes, non seulement dans une période de progrès et d'extension coloniale, mais encore et surtout, sous un régime républicain dont la direction est confiée à des hommes vraiment soucieux de la prospérité des colonies.

Au nombre de ces réformes, la première, la plus indispensable et celle à laquelle vous tenez aussi avec ardeur et insistance est le rétablissement du Conseil Général qui, composé d'hommes du pays, peut seul s'inspirer de vos besoins et connaître les véritables intérêts de la colonie. L'expérience de ses membres préviendra, — comme cela s'est produit à maintes reprises, et notamment lors de l'importante question douanière, au moment de l'application du tarif général, — les erreurs que l'administration est si souvent sujette à commettre et servira, en même temps, de contre-poids aux entraînements néfastes auxquels elle se laisse malheureusement aller quelques fois.

Une autre réforme qui s'impose est la simplification de certains de nos rouages administratifs si préjudiciables à notre commerce et si onéreux pour les finances locales.

La diminution du nombre de fonctionnaires s'impose également. Plus de 200 budgétaires obéissent nos malheureuses finances! Cette légion d'employés d'administration, coûte en chiffres ronds, plus de 540,000 fr. La suppression de certaines sinécures n'entraverait certes pas la marche des affaires coloniales; elle ne ferait, au contraire, qu'en faciliter la bonne exécution. Soyez assurés que j'agirai également dans ce sens.

Le rétablissement de l'ancien régime douanier, moins onéreux et aussi productif que le régime actuellement en vigueur, ayant, en outre, cet avantage appréciable d'être plus simple, plus expéditif et beaucoup plus favorable à la prospérité de notre commerce, sera aussi l'objet constant de mes démarches et de mes soins.

Je n'oublierai pas non plus, les travaux importants qu'il est absolument urgent de faire exécuter pour abriter notre flottille de pêche composée de 200 goëlettes. Ces travaux se résument dans l'achèvement de la Digue, le curage du Barachois et le creusage de l'étang Boulo. Pour réaliser ce projet, il nous faudra l'aide de la Métropole; et cette aide, j'en suis convaincu, le Ministre des colonies ne saura nous la refuser.

Je ne perdras pas de vue, non plus la situation précaire de nos «petits-pêcheurs» de Miquelon, de l'Ile-aux-Chiens et de Saint-Pierre. Pour améliorer leur sort, il y a assurément beaucoup à faire sur les lieux mêmes; mais on peut faire plus et mieux en modifiant nos habitudes routinières, en portant nos regards vers des horizons nouveaux, en créant de nouveaux débouchés qui donneront à nos morues sèches un écoulement plus grand et plus rémunérateur.

En un mot, chers concitoyens, fort de votre appui, je me ferai, à Paris comme ici, l'interprète ferme et infatigable de vos besoins, de vos sujets de plaintes et de vos réclamations.

Je ferai respecter vos droits par l'administration locale qui, entretenue par le contribuable, doit entièrement se dévouer aux affaires coloniales, et ne doit jamais mettre le moindre obstacle, la moindre entrave aux véritables aspirations du pays et à l'essor commercial de la colonie. Son rôle est d'agir à notre égard, sans parti pris, avec modération et bienveillance; son rôle est de vous servir et de vous protéger.

Je n'hésiterai pas un seul instant, le cas échéant, à protester auprès du gouvernement contre tout ce qui me paraît, de sa part, être des actes abusifs et arbitraires.

De plus, les besoins de notre pays, l'importance considérable de notre com-

merce avec la Mère-Patrie, les autres colonies françaises et l'étranger, sans oublier nos voisins de Terre-Neuve, rendent nécessaire, je dis bien nécessaire, un représentant du pays au Parlement. Inutile de vous dire que je ne cesserai pas de le demander et je ne désespérai pas de voir, dans un avenir très prochain, mes démarches couronnées de succès.

En me vouant ainsi à la réalisation de ces réformes, je tâcherai de me rendre digne de la confiance que vous me témoignerez en me choisissant pour votre Délégué au Conseil Supérieur des Colonies.

Et vous m'avez choisi, à une grande majorité, pour votre représentant au Conseil Supérieur des Colonies.

Le 20 décembre 1900, je vous disais:

Vous m'avez vu à l'œuvre pendant les trois années qui viennent de s'écouler: J'ai obtenu plusieurs réformes et suppressions que vous désiriez. Il me reste encore beaucoup à faire; mais, comme votre cause est juste, je triompherais, avant longtemps, de toutes les difficultés.

Miquelon est l'objet de ma constante sollicitude; je connais tous ses besoins.

L'Ile-aux-Chiens réclame, avant tout, un médecin auquel elle a droit, et un service à vapeur régulier avec St-Pierre.

Saint-Pierre demande, avec instance, l'agrandissement des cales et quais, la réfection de la digue, (on y travaille), le curage du barachois, le creusage de l'étang Boulo, la réorganisation de la justice, la nomination d'un juge de paix — qui serait en même temps juge-suppléant —, l'institution d'un tribunal de commerce, la diminution ou l'augmentation, suivant les cas, du personnel de certains services et mille autres réformes nécessaires au développement commercial, industriel et maritime de nos îles.

Enfin, la colonie entière réclame le rétablissement du Conseil général et la «représentation» au parlement.

La colonie, qui compte plus d'électeurs de race blanche que la Guyane, le Sénégal, la Cochinchine etc..., n'a ni député ni sénateur. Elle mérite, cependant, à tous égards, d'être placée par l'Autorité métropolitaine sur le même pied au point de vue politique que nos autres possessions d'outre-mer.

Je vous ai déjà fait connaître, par l'organe de ce journal, (voir les articles Durandal émanant de ma plume) les raisons pour lesquelles, grâce au machiavélisme de certains fonctionnaires — je n'ai pu m'occuper d'une façon efficace des questions Conseil général et députation.

Je n'ai plus aujourd'hui les mêmes empêchements et je puis me rendre à

Paris quand bon me semble, n'en déplaît à nos détracteurs de mauvais aloi dont l'attitude louche, et vile me fait encore sourire de pitié et de mépris.

Soyez persuadés que je saurais me montrer, partout et toujours, énergique et persévérant jusqu'à ce que vos droits méconnus vous soient rendus.

C'est à cette seule condition que désarmerai et, s'il le faut alors, je me retirerai de la lutte pour faire place à un autre.

Mais, en attendant des jours meilleurs, je resterai votre avocat et votre porte-parole sans peur et sans reproche. J'irai toujours tête levée, je marcherai partout la tête haute: personne ne peut me reprocher ni une malpropreté ni une compromission quelconque. La plus légère fût-elle.

Que j'aie des concurrents ou non je que je serai votre élu, dimanche prochain.

J'ai confiance en vous. Ayez aussi confiance en moi: je ne faillirai jamais à mon devoir; et si je sollicite vos suffrages, vous savez très bien que ce n'est pour dans le but d'augmenter mes revenus.

Au reste vous me connaissez; cela suffit, agissez et votez en conséquence.

Aux urnes! donc, citoyens électeurs de la colonie! Aux urnes! et pas d'abstentions.

Vive la France!

Vive la République!

Vive la colonie de St-Pierre-Miquelon.

LOUIS LÉGASSE,

Républicain-libéral-indépendant.

Et vous m'avez réélu, à une plus grande majorité encore, pour votre délégué au Conseil Supérieur des Colonies.

Electeurs!!

Je demande, aujourd'hui le 27 de confiance.

Vous vous trouvez, citoyens électeurs, présence de deux candidats.

Mon adversaire, un avocat qui vous ne reverrez jamais plus probablement, est contre l'Administration actuelle et contre l'emprunt, son tremplin électoral.

Quant à moi qui reste avec vous, ayant des intérêts considérables dans ce pays, je suis pour l'emprunt sans nouveaux impôts, sans nouvelles charges, et je marche d'accord avec le Gouverneur, avec l'Administration dans l'intérêt général du pays.

Louis LÉGASSE.

COMPAREZ JUGEZ & CHOSISSEZ !!

Monsieur Delmont, l'instrument du parti zier, après avoir réalisé une jolie fortune, peu de temps, sur la peau (permettez l'ex-
tion) du marin, de l'ouvrier, de l'armateur,
part pour France.

Peut se faire élire Délégué des îles Saint-
Colonies.

Le nouveau Tallien St-Pierrais, le Terre-
Neuve sauveur fait le bon apôtre. Suivant
les circonstances, la chauve-souris dit: Je suis
oiseau; voyez mes ailes: vive la gent qui fend
les airs... je suis souris, vive les rats! Jupiter
confond les chats!...

Lisez sa profession de foi.

Est-il ou n'est-il pas républicain, radical,
socialiste, royaliste, légitimiste, bonapartiste,
combiste, nihiliste, anarchiste... etc., etc.? Il
doit être tout cela à la fois, sans doute.
note Tallien (*sui generis*)!! Il doit être tout
ce que l'on veut pour la période électorale,
"ni chair ni poisson."

Il est pour et contre les mêmes choses, suivi-
ant les besoins de la cause.

Par atavisme, il est contre les Religieux,
frères, etc.... Par intérêt, il est pour les
frères... etc.

Libre penseur à ses heures....

Enfin s'il était plus tendre, on pourrait le
manger à toutes les sauces!!

Il parle de mutualité ouvrière, de retraite,
pension aux marins etc.... Il traite toutes les
questions avec le même savoir faire, la même
aisance. Il est à la fois avocat, financier, archi-
tecte, jurisconsulte, administrateur, Ministre
des cultes catholique, protestant, mahomé-
tan, franc-maçon, etc., etc...

L'Eglise, il connaît ça, mon bon! Ecoutez-le!

C'est une petite église en bois toute co-
quette qu'il faut, rien de plus. Le supérieur
ecclésiastique ne connaît pas à ce sujet le
mieux mot des besoins de la colonie."

Électeurs! demandez à M. Delmont de vous
inter la messe dimanche; il le fera, oui, il
sera!!! Avec sa voix de tonnerre (suivant
l'expression du Réveil), il va vous chanter
le Credo que vous voudrez.

Emprunt, armement, pêche, négoce, palais
éiscopal, cathédrale, amours, mensonges,
ordures, tapeurs, tapés, frontière, bouilla-
basse, rien ne l'affraine.

L'ouvrier travaille, donne sa sueur, le capi-
taliste l'argent, un point, c'est tout; la ques-
tion est réglée. L'ouvrier et le capitaliste sont
absolument indépendants, l'un de l'autre. En
vant boum.... boum.... c'est Delmont qui
parle.... et il faudra l'élier Délégué.

uis Legasse, habite la col. ne depuis 17
environ il est connu, on sait ce qu'il est,
on sait ce qu'il fait, on est content de lui, il
faudrait pourtant le réécrire lui aussi!!

Il n'y a, Dieu merci, aucun trait de ressem-
blance quelconque entre Delmont et Legasse.

Légasse dit, affirme et prouve que l'ouvrier
et le capitaliste ne peuvent mutuellement se
faire du bien que marchant la main dans la
main et toujours d'accord.

Sans ouvriers, les capitaux restent inactifs
et le rentier devrait être supprimé, car tout
le monde doit travailler plus ou moins, ici-bas.

Sans capitaux, les ouvriers ne peuvent ab-
sOLUMENT rien, non plus!!

Pour que tout aille bien, il faut donc, nous
le répétons, que l'ouvrier et le capitaliste
marchent d'accord. Le capitaliste a le droit
de remplacer ses ouvriers, comme les ou-
vriers ont le droit et la liberté de travailler
pour tel ou tel capitaliste.

Quand on a des capitaux, il faut et l'on
doit - c'est un devoir - les faire travailler;
la théorie, sans la pratique, c'est de la
baraque!

Messieurs Delmont, Mazier, Clément et
co-sorts ont des capitaux.

Quel usage en font-ils?

Le premier emporte son argent et file.

Les autres, au lieu d'occuper les jeunes
gens de St-Pierre, à leur service, ils vont
scruter leurs équipes en France, patrons,
armes, etc....!!

Voilà de bons St-Pierrais!!

Le fait grand criminel de Louis Lé-

gasse, le dé marin, toujours en contact
avec le marin et l'ouvrier (non pas seule-
ment les périodes électoralles comme ses
politiques, qui essaient, mais
leur faire croire que les vessies
sont des lanternes) lui, Louis Légasse, arme
plusieurs goélettes à Saint-Pierre, favorise,
encourage l'élément Saint-Pierrais de toutes
ses forces, se dépose, se fatigue pour le pays.
Voilà pour les marins.

Voyons pour les ouvriers.

Il en occupe autant et le plus longtemps
qu'il peut. Prévoyant le chômage dans les
mois de juin, juillet, au lieu de faire dou-
bler, carénier et réparer ses navires en
France, il fait faire ce travail à St-Pierre.
Tout le monde en profite; slip, calfat, char-
pentiers, forgerons, manœuvres etc.

Il en est de même pour les voiliers...

Est-ce vrai, cela, mon ami François Mar-
tinelle? Est-ce que le dernier navire, la
Marinelle, n'a pas été caréné dans ces con-
ditions, cette année, au mois de juin??

Louis chez Légasse neveu et Cie, on paie
rubis sur l'ongle, on règle tous les samedis,
L'ouvrier achète ainsi ses provisions, au

comptant, meilleur marché et là où il veut:
"Chez Légasse, chez Houduse, chez Fontaine,
ou ailleurs."

Voilà comment Légasse entend le sociali-
sme, sans être socialiste comme le sont,
dit-on, Delmont, Jaurès, etc....

Adversaires politiques!! souhaitez pour la

prospérité et l'avenir de la colonie qu'il s'éta-
blisse à St-Pierre une douzaine de maisons

de plus comme celles de Légasse neveu et
Houduse etc., etc., qui travaillent et forcé-
ment font du bien, beaucoup de bien au pays.

Quel sera l'effet de cette guerre acharnée et
injuste contre Louis Légasse?

Nous le verrons dimanche!!! la montagne

en travail enfantera une souris, Delmont

sera battu et tout le parti Mazier vaincu.

Ainsi soit-il.

L. L.

BATTERIE DE CUISINE EN NICKEL

(Voir Réveil St-Pierrais du 23 déc. 1903).

"Quand on tient la queue de la
poêle, il faut savoir s'en servir. . . .

Quant au coût, on nous a parlé
d'une somme si élevée que nous
n'avons pas cru en faire connaître le
chiffre et.... dit le Réveil St-Pierrais:

Le public se demande ce qu'il y a
de vrai dans tout cela!! J'avoue que
moi tout le premier je suis allé aux
renseignements avec la certitude ce-
pendant qu'on avait forcé la carte.
Je connais assez pour cela mon bon
« Réveil !! »

Voulez-vous savoir l'importance
de la dépense?

La voici: 65 fr. 25 pour six casse-
roles en cuivre, et un brin . . . de fer
blanc, du vulgaire fer blanc!! oh! les
sinistres farceurs du « Réveil. »

Cette pauvre batterie de cuisine en
NICKEL de l'hôtel du Gouvernement
est toute honteuse des accusations dont
elle est l'objet; elle l'est à tel point
m'a-t-on dit qu'elle en a rougi, qu'elle
en est métamorphosée et qu'elle a
tourné au cuivre!! au cuivre rouge
s. v. p.

Je dis avec Massillon que ces hom-
mes font un trafic honteux de la vé-
rité.

L. LÉGASSE.

ÉGALITÉ.

Sous ce titre a paru dans le RÉVEIL
St-PIERRAIS du 28 novembre, un article
qui critique les actes et les principes de
Monsieur le Gouverneur Jullien et de son
favori Louis Légasse.

Voici de quelle façon les intrépides mar-
ins St-Pierrais, représentant notre popu-
lation maritime, apprécier les agissements
du Gouverneur à leur égard, et
flétrissent en même temps la conduite du
RÉVEIL St-PIERRAIS.

Saint-Pierre, le 18 décembre 1903.

Monsieur le Gouverneur,

Nous avons l'honneur de porter à votre
connaissance que le Conseil d'Administration
de la Société des Marins de St-Pierre, dans
sa réunion mensuelle du 17 courant a pro-
testé avec indignation contre l'article paru
sous le titre « Égalité », dans le « Réveil St-
Pierrais » du 28 novembre 1903.

Le Président et le Vice-Président de la
Société, au nom des marins de la colonie,
étaient allés vous inviter à assister à leur fête.
Nous tenons à rendre hommage à l'accueil
cordial que vous aviez réservé aux délégués
de la Société des marins, et nous vous en
exprimons, encore aujourd'hui, toute notre
gratitude.

Le Conseil d'Administration, par 16 voix
sur 18, a désapprouvé la conduite de MM.
X... et X..., présents à la réunion, d'avoir,
sans consulter le Conseil d'Administration,
fait connaître, au public, par l'organe d'un
journal, ce que tel ou tel membre honoraire
de notre Société a donné, ou n'a pas donné.
Aucun de nous n'a le droit de divulguer l'im-
portance des dons que nous recevons.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de nos sentiments dévoués et res-
pectueux.

Voilà une cheville qui bouche bien
votre trou Messieurs du RÉVEIL!!!

L. L.

PARALLÈLE.

Je n'annonce rien de nouveau en di-
sant que M. Delmont n'est que l'instru-
ment du parti Mazier.

M. Mazier n'a pas osé se présenter devant
les électeurs de la colonie; il a peur d'être blackboulé, il pousse un autre en
avant, espérant ainsi faire triompher sa
politique qui ne tient plus debout.

Électeurs! demandez à M. Paul Mazier
ce qu'ont fait, pour la colonie, les délé-
gués Duluc et Couturier qui avaient été
patronnés par lui, tout comme M. Delmont
aujourd'hui.

Comme on le lui a répété plus d'une
fois, son temps est fini, son règne mal-
faisant a duré trop longtemps, son joug
a été trop lourd! Il était devenu insup-
portable! C'était un brandon de discorde,
toujours, au grand préjudice du pays, en
guerre avec tout le monde et l'adminis-
tration, semant partout la division pour
régnier plus facilement et imposer sa vo-
lonté à tous ceux qui l'entouraient.

Par ailleurs, administrateur de mauvais
aloï, peu scrupuleux, très prétentieux,
les petits devaient toujours courber l'é-
chine devant M. le Maire!! ses égaux et
le secrétaire de la mairie pouvaient le
gifler!!! S'avançant les préceptes de l'Évan-
gile (en cela je l'admire) il ne tendait pas
l'autre joue, mais il ne rispostait jamais.
Brave, comme lui seul!! Mais il arriva
qu'à force de remuer, les pierres se détachèrent
complètement de son édifice qui
s'écroula un beau jour.

D'une façon sournoise, et avec l'aide
de ses amis Théodore Clément et con-
sorts, il fit jeter M. Daygrand à la porte
de la vice-présidence de la Chambre de
commerce, pour y placer son adjoint M.
Lepaulou, faisant faire, ainsi, de la po-
litique militante jusqu'au sein de la
Chambre de commerce.

Les amis de M. Daygrand avaient
trouvé le procédé ignoble, M. Mazier exulta-
tait, je le rencontrais le soir chez un ami
communiste lui déclarai que M. Daygrand
serait veillé.

En effet, aux élections de la Chambre de
commerce, quelque temps après, M.
Mazier, Clément et consorts furent black-
boulés. M. Daygrand fut mieux queré-
habilité: il fut nommé Président de la
chambre de commerce, ayant pour vice-
président M. Arnaud Legasse qui, plus
tard, de France, envoya sa démission.

Vinrent ensuite les élections municipales!

Le parti Mazier (le maire) se déclara
malade et resta dans l'ombre.

Mes amis Norgeot, Lefèvre, etc. furent
élus. Quelques uns de la liste Lefèvre
n'ayant pas, au 1^{er} tour, atteint le quorum,
durent se représenter devant les électeurs,
le dimanche suivant.

Aussitôt une deuxième liste composée
de personnes du parti Mazier, (à l'exception
cependant de trois ou quatre candidats
indépendants dont un, mon ami Le-
normand), surgit et disparut devant la
volonté du peuple.

Que fait aujourd'hui Monsieur Mazier?

Il prépare le terrain, surexcite le pays
et bien que, sortant de maladie, tout con-
valescent encore, il voudrait rentrer à la
Mairie, au mois de mai 1904! Mais il va
rechuter le 27 décembre prochain, et ne
s'en relèvera plus jamais, pour le plus
grand bien de la colonie.

Louis LÉGASSE.

PROCÈS A L'ENTREPRENEUR DE L'ÉGLISE.

Vous voulez donc que je sois dans toutes
les affaires?? Vous allez finir par me faire
presque croire que je suis un grand
homme!! alors que je ne suis même pas
un homme grand.

Enfin soit: Vous voulez dire que le
procès intenté non à mais par l'entrepre-
neur de l'Église l'a été sur mon instiga-
tion! Eh bien non! c'est faux: J'ai répondu
un jour à un des membres de la Fabrique
qui m'en causait: « Soyez large avec lui
» et qu'on n'entende plus parler de cette
affaire. » C'était aussi l'avis du supé-
rieur ecclésiastique qui était, depuis long-
temps déjà, en France. Les membres de
la Fabrique furent larges en effet avec
l'entrepreneur dont les prétentions, au
contraire, étaient exagérées.

Aujourd'hui j'approuve, comme Délé-
gué de la colonie et comme paroissien qui

a donné aussi son obole à l'Église, la
conduite et l'attitude de la Fabrique. Et
je donne cent fois raison à la Fabrique
d'avoir défendu une bonne cause, la cause
des petits, devant les Tribunaux, et de
la défendre encore plus que jamais.

Est-ce qu'en effet, ce n'est pas son de-
voir de défendre les intérêts de la paroisse
entière?? L'bole, le sou du pauvre ne
vaut-il pas le don, en apparence, géné-
reux du riche?? Les sous et les pièces de
vingt-sept sous donnés dans les quêtes,
par les veuves et les orphelins, les enfants
de l'Ouvroir, les marins et les ouvriers,
pour la réparation ou la reconstruction
de l'Église, ne valent-ils pas la peine de
prendre en considération les privations
que se sont imposées les malheureux??

La Fabrique n'aurait pas défendu les
droits des paroissiens en agissant sage-
ment d'abord, et, ensuite, avec énergie
en affrontant la majesté du Tribunal du
Contentieux de la colonie, que je lui aurais
crié, avec toute la population: Donnez
votre démission et cachez vous!

Mais non, heureusement qu'il n'y avait
et qu'il n'y a encore à la tête de la Fabrique
que des gens honnêtes et sérieux.

Pouvait-on reprocher au vénérable pré-
sident M. Brindejone, à M. Ozon père, à
M. Marsoliau, François, à M. Edouard
Bidel, à M. Théberge, à notre cher et
distingué premier vicaire, l'abbé Frapart,
d'avoir voulu enrichir la Fabrique aux
dépens de l'entrepreneur??

Allons donc!

Louis LÉGASSE.

ESPIONS.

Dans l'intérêt du Commerce, M. le Gou-
verneur Jullien a chassé de notre colonie,<br

Mes adversaires auraient-ils fait mieux que moi?? Peut-être!! mais j'ai de séries raisons pour en douter!

Je fais une hypothèse:

Je suppose donc que Saint-Pierre possède deux écoles, dont l'une dirigée par des professeurs congréganistes, et l'autre, par des professeurs laïques.

Je prie Monsieur Delmont de m'excuser de lui poser une question un peu indiscrète, j'en conviens, je l'avoue: « à quelle école, enverrez-vous votre fils, Monsieur Delmont? »

Moi, Louis Légaré, je l'enverrais à l'école congréganiste, n'en déplaise à Monsieur Coudert.

Les Frères sont partis, je les ai toujours défendus par conviction, et pour des raisons budgétaires, j'en garde le meilleur souvenir, ils emportent tous nos regrets!! Mais, contre la force!... à l'impossible, nul n'est tenu!!!!....

Autant j'ai défendu les Frères, autant je défendrai les professeurs laïques actuels, qui s'occupent de l'instruction et de l'éducation des enfants du pays, avec intelligence, dévouement, libéralisme et beaucoup de savoir faire.

Que Monsieur Picandet, le directeur des écoles de la colonie, me permette de lui adresser publiquement avec toutes mes félicitations, l'assurance de mon entier dévouement.

Instituteurs des îles St-Pierre-Miquelon!

Continuez, faites votre devoir, soyez tolérants, libéraux, comme vous l'avez été jusqu'à ce jour!! la population vous facilitera la tâche, nous serons tous avec vous.

En ce qui concerne les sœurs de St-Joseph de Ciuny, au dévouement, à la distinction et à la bonté desquelles je me plaît, au nom de la Colonie entière, à rendre un hommage public, elles seront maintenues aux îles St-Pierre-Miquelon ainsi que nous l'a formellement déclaré Monsieur le Ministre Doumergue.

L. L.

DÉMARCHES.

(SUITE).

~~LE MINISTRE DE LA MARINE~~ - SAINT-PIERRE.

Paris, le 16 mars 1899.

LE MINISTRE DE LA MARINE, à M. L. LÉGASSE, Délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil supérieur des Colonies,

Monsieur.

En me transmettant, le 10 février dernier, une pétition d'armateurs et de pêcheurs de Saint-Pierre et Miquelon, vous m'avez entretenus des conditions dans lesquelles une cession de nos droits sur le « French-Shore » vous semblerait devoir être le moins désavantageuse.

J'ai l'honneur de vous remercier de cette communication et de vous faire connaître que j'ai transmis votre lettre et la pétition qui l'accompagnait à M. le Ministre des Affaires Étrangères, ces documents intéressant d'une façon directe son Département.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

Edouard LOCKROY.

Paris, le 2 mars 1899.

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES à M. L. LÉGASSE, Délégué des îles St-Pierre et Miquelon.

Monsieur le Délégué,

Vous avez bien voulu me transmettre, le 10 février dernier, une pétition dans laquelle les pêcheurs de Saint-Pierre appellent l'attention du Gouvernement de la République sur l'importance que présente, pour leur industrie, le maintien des droits conférés à la France, sur les côtes de Terre-Neuve, par les traités actuellement en vigueur.

Bien que les déclarations que j'ai faites, à la séance du 24 janvier de la Chambre des Députés, aient dû calmer les inquiétudes des pétitionnaires, dont vous vous êtes fait l'interprète, je n'en crois pas moins devoir vous donner l'assurance que je continuerai, comme par le passé, à veiller sur les intérêts si légitimes de nos compatriotes.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.

DELCASTRE.

Paris, le 21 mars 1899.

LE MINISTRE DES COLONIES, à Monsieur L. LÉGASSE, délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Monsieur le Délégué,

Vous avez bien voulu, en me transmettant

une protestation des pêcheurs de St-Pierre et Miquelon contre la cession à l'Angleterre de nos droits sur le French-Shore, me faire part des conséquences qui résulteraient de cette cession pour la Colonie et pour ceux de nos nationaux qui exercent la pêche soit sur les côtes de Miquelon et de Terre-Neuve, soit sur le Grand Banc.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après avoir pris connaissance de cette intéressante communication, je l'ai transmise à M. le Ministre des Affaires Etrangères, dans les attributions de qui rentre la question à laquelle elle a trait.

Recevez, Monsieur le Délégué, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Colonies,
GUILLAIN.

Saint-Pierre, le 13 février 1899.

Louis LÉGASSE, Délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil supérieur des Colonies, à M. Ribot, ancien Ministre, Député.

Paris.

Monsieur le Député,

J'ai lu avec une très sensible satisfaction votre éloquent discours du 28 janvier dernier; la population des îles Saint-Pierre et Miquelon a été également heureuse de voir que ses intérêts qui sont les intérêts de la France toute entière ont en vous un défenseur éminent et résolu.

Notre colonie — que nous ne pouvons réussir à faire représenter au Parlement — et dont la prospérité dépend incontestablement de cette importante question du French-Shore ne peut, en effet, que faire des vœux et exprimer des doléances. Bien souvent le Ministère ne fait pas grand cas de nos respectueuses mais énergiques protestations parce que nous ne possédons pas les mêmes moyens d'action et de défense que les autres colonies françaises et notamment la Guadeloupe dont le chiffre d'affaires est cependant moins important que le nôtre et où les difficultés diplomatiques sont absolument nulles.

Soucieux des intérêts de la colonie que je représente, je me permets de vous adresser, sous ce pli, une ampliation d'une pétition qui circulait à St-Pierre au moment même où à Paris vous défendiez nos droits. J'ai adressé au Ministère cette pétition signée de tous les armateurs et pêcheurs — allant au French-Shore et présents à Saint-Pierre en ce moment — en l'accompagnant d'une lettre dont je vous envoie aussi copie.

Je vous prie également, Monsieur le Député, de nous conserver votre haute et si précieuse protection pour les droits que nous exigeons sur le French-Shore. Votre voix sera plus écoutée que la nôtre — vous serez écouté, j'en suis certain — et en prenant en mains nos intérêts vous défendez, en même temps, les intérêts de notre marine et le sort de nos marins-pêcheurs. Vous ferez œuvre de patriotisme et d'humanité.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, en mon nom et celui de la population, l'expression de nos sentiments reconnaissants et de notre confiance en vous.

Louis LEGASSE.

Paris, le 12 mars 1899.

RIBOT, Député, à M. L. LÉGASSE, Délégué des îles St-Pierre et Miquelon au Conseil supérieur des Colonies.

Saint-Pierre.

Monsieur,

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de la pétition que vous avez rédigée au nom des pêcheurs de Saint-Pierre et dont vous m'avez adressé une copie.

Je vous exprime tous mes remerciements pour cette communication et pour vos félicitations, auxquelles je suis très sensible.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

RIBOT.

Bayonne, le 28 janvier 1901.

L. LÉGASSE, délégué des îles St-Pierre et Miquelon, au Conseil supérieur des Colonies, à Monsieur LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Paris.

Monsieur le Ministre,

Au cours de l'entrevue que j'ai eue avec votre Excellence, vous avez bien voulu me demander un rapport sur la question du « French Shore. » Je m'empresse, tout d'abord, de vous adresser sous ce pli, en même temps que ma notice sur la situation et l'avenir économiques des îles Saint-Pierre et Miquelon, la copie d'une pétition signée par les pêcheurs du « French-Shore » et habitant notre colonie. Ces braves mariniers espèrent que leurs vœux patriotiques seront écoutés par la mère Patrie.

A côté des considérations si dignes d'intérêt qu'ils invoquent en faveur de leur cause, j'ai le devoir aussi de porter à votre

connaissance d'autres considérations d'un ordre plus général et qui se rattachent à la prospérité de notre pêche dans la région de Terre-Neuve, à l'extension de notre marine marchande, à la bonne formation des équipages de notre flotte militaire et à la prospérité des îles St-Pierre et Miquelon.

C'est à ce point de vue que je vous exprime les désirs des armateurs et pêcheurs de notre colonie qui ne voient dans les menées anglaises que la poursuite d'une seule idée:

1^o Monopoliser l'industrie et le commerce de la pêche de la morue; étendre la prospérité de la pêche Terre-Neuvienne à notre détriment, développer les richesses de cette colonie dont nous gérons sensiblement l'essor commercial et industriel par l'exercice de nos droits sur les meilleures côtes de cette île;

2^o Réduire notre industrie de la pêche de la morue et même l'annihiler d'une façon pour ainsi dire complète en rendant impossible à nos pêcheurs la faculté de se procurer la boîte nécessaire si le bulot venait à disparaître du banc; nous fermier les portes des côtes de Terre-Neuve: y défendre la pêche du hareng, du capelan et de l'encornet que nous trouvons en abondance au French-Shore; rendre, en un mot, le ravitaillement de la boîte, impossible à notre flotte de pêche.

3^o D'un seul coup, ruiner la prospérité économique des îles Saint-Pierre et Miquelon et porter une grave atteinte à nos marines marchande et militaire en supprimant ce qu'on est convenu d'appeler « la grande école de la marine française: » la pêche sur les bancs de Terre-Neuve;

4^o Réduire dix à douze mille marins à l'inaction; détruire notre marine dans son germe, dans sa formation, dans son développement;

5^o Réduire à la misère ou tout au moins à la gêne, au point de vue des conditions économiques de la vie, environ cent mille personnes qui vivent en France et aux îles St-Pierre et Miquelon, plus ou moins directement des produits de la pêche de la morue.

En réclamant aujourd'hui de la France l'abandon de nos droits sur les côtes de Terre-Neuve, l'Angleterre est fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est tracée. Déjà, en interdisant par le Bait-Bill la vente de la boîte, dans des conditions normales, à nos nationaux, par les pêcheurs Terre-Neuviens, la colonie de la Grande-Bretagne a essayé d'empêcher notre flotte de pêche de se ravitailler d'appât en temps opportun et à bon marché. C'était un moyen qui devait, d'après les prévisions de nos concurrents, rendre nos produits de pêche plus chers et permettre aux anglais de lutter avantageusement si non victorieusement contre nous sur les marchés étrangers. Mais le Gouvernement anglais n'est pas arrivé à ses fins grâce à la découverte du bulot par nos pêcheurs, sur les lieux mêmes de pêche, (sur les bancs de Terre-Neuve) et le seul résultat obtenu a été la cessation presque complète des relations commerciales entre Terre-Neuve et Saint-Pierre et Miquelon et, en outre, la misère pour les boîteurs Terre-Neuviens.

Mais le bulot tend à diminuer sensiblement et si, par hasard, ce coquillage disparaît, les eaux du French-Shore deviendraient pour nous d'une importance capitale: le maintien de nos droits est en corrélation directe avec la prospérité de notre pêche de la morue, avec le développement économique des îles Saint-Pierre et Miquelon, avec la vitalité matérielle aussi de certaines régions de la France et finalement avec la formation même de notre marine militaire. (Voir au surplus ma notice sur l'avenir économique des îles St-Pierre et Miquelon).

Si procurer de l'appât devient pour nous chose impossible, notre pêche de la morue est ruinée.

Si se pourvoir de boîte - dont dépend toute la pêche - devient pour nous très difficile, notre pêche deviendra moindre, nos produits plus chers, leur écoulement et la vente sinon impossibles du moins plus difficiles, la concurrence à soutenir sur les marchés étrangers contre les anglais, impossible.

En résumé, le French-Shore ne nous assure pas seulement des avantages directs, il est aussi, indirectement, la sauvegarde de la pêche de la morue, et sa cession aux Anglais nous porterait, à ce point de vue, un coup fatal, si des compensations sérieuses ne nous étaient accordées par ailleurs.

Le French-Shore est la partie la plus fertile de Terre-Neuve; et dans ses eaux, abondent tous les poissons qu'on rencontre de l'autre côté de l'océan. Contrairement aux autres points de l'île de

Terre-Neuve, on voit très rarement le brouillard sur le littoral du French-Shore.

Pour Terre-Neuve, le French-Shore a une importance capitale et serait un des éléments de l'avenir de cette colonie. Par l'exercice de nos droits, nous empêchons les anglais d'exploiter les richesses naturelles du sol, au point de vue non pas peut-être de l'agriculture, mais bien, des mines, etc., des communications et aussi - quant aux eaux - au point de vue de la pêche.

Pour nous le French-Shore a aussi un intérêt considérable, mais à la rigueur il ne nous est pas indispensable et nous pouvons nous en passer; nous pouvons nous imposer le lourd sacrifice de l'abandon de nos droits en nous assurant, par ailleurs, et le développement de la prospérité économique des îles Saint-Pierre et Miquelon et le bon marché constant de nos produits de pêche, de façon à ce qu'ils puissent dépasser toute concurrence sur les marchés étrangers et le fonctionnement régulier de l'industrie de notre pêche sur les bancs de Terre-Neuve et le long des côtes des îles St-Pierre et Miquelon, par un ravitaillement de boîte toujours certain, assuré.

En conséquence, le Gouvernement français pour réparer le préjudice considérable qui découlerait de l'abandon de nos droits, devra prévenir par des mesures diplomatiques, par un traité précis et indiscutable, les graves et déplorables inconvénients qui résulteraient inévitablement de cette cession. Et on ne pourrait maintenir notre industrie que par la stipulation de conventions expresses consistant:

1^o Dans la suppression du Bait Bill;

2^o Liberté complète aux pêcheurs terreneuviens de nous apporter à St-Pierre et Miquelon, ou de vendre sur les lieux de pêche, (dans les eaux territoriales anglaises) l'appât nécessaire à nos pêcheurs, sans aucun impôt d'exportation ou autres droits quelconques;

3^o Liberté complète à nos bateaux pêcheurs de l'exercice de leurs industries dans les eaux anglaises, en ce qui concerne la pêche de la boîte: hareng, capelan encornet, langoustes et autres poissons et coquillages pouvant servir d'appât et qui pourraient se découvrir dans la suite sans que, jamais, aucune restriction puisse être apportée à leurs droits de pêche, notamment en ce qui concerne les quantités, les époques et le mode de pêche.

4^o Stipulation de l'exemption des « droits d'entrée, de séjour et de sortie » pour nos navires pêcheurs ou boîteurs dans les ports de Terre-Neuve (ancre, port-phare, etc., etc., compris).

5^o Une indemnité à accorder aux armateurs des goélettes « Virginia » et « Amazon » pour le préjudice que leur a causé la saisie illégale de ces bâtiments, opérée en 1888, par les autorités de Terre-Neuve;

6^o Une indemnité pécuniaire aux concessionnaires français ayant des établissements de pêche au French Shore (homards ou morues);

7^o Une indemnité pécuniaire aux pêcheurs allant au French Shore;

8^o Une indemnité pécuniaire sur laquelle la Métropole accorderait, en seconde main, à la colonie de St-Pierre et Miquelon, deux millions qui compenseraient, le cas échéant, dans une certaine mesure, les préjudices de la cession du French Shore.

Cette somme servirait:

1^o À l'établissement de parcs à roues.

La moule constitue un appât suffisant pour la pêche côtière lorsque les autres boîteuses font défaut le long des côtes de St-Pierre et Miquelon (surtout au printemps), mais elle ne peut et ne saurait être employée pour la pêche sur les îles.

2^o À la construction d'établissements frigorifiques où nous conserveraient les boîteuses à l'usage des pêcheurs des bancs de Terre-Neuve, boîteuses que nous irions pêcher, ou que les Anglais nous porteraient à St-Pierre;

3^o À l'accomplissement de tous autres travaux que nécessiterait le nouveau système de s'assurer de la boîte;

4^o À l'amélioration de nos ports de St-Pierre et Miquelon.

Voilà, M. le Ministre, si la France veut conserver toujours prospère la colonie

C'est la bonne solution de cette question qui tient la vitalité du petit pays (petit au point de vue du territoire) qui m'a confié le mandat de le représenter. Je suis certain que l'Etat français saura sauvegarder les intérêts d'une des plus anciennes, des plus prospères et de la plus française de nos colonies.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux.

L. LÉGASSE.

Le Gouvernement français a tenu et tiendra compte, nous en avons l'assurance, de notre respectueuse protestation appuyée par de nombreux députés et sénateurs.

L. L.

FRIGORIFIQUE.

Grâce aux démarches concertées du Gouverneur Jullien, du Commandant de la station navale, le Capitaine de Vaisseau de Montferrand et de notre Délégué Louis Légasse, le Ministère de la Marine a fini par déclarer qu'il accordera une subvention pour encourager la création, d'un établissement frigorifique aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Nous comptons sur un don ministériel de 50,000 fr.

Voilà un établissement qui rendra de grands services à la pêche de la morue !!

Une société devra donc se constituer.

Louis Légasse s'inscrit, d'ores et déjà, pour 20,000 francs. Combien M. Delmont qui est riche, nous le savons, prendra-t-il d'actions de 250 francs l'une ???

L. LÉGASSE.

NOTEZ BIEN !

Je ne fournirai plus aucune explication sur quoi que ce soit. Je pourrais cependant prouver, comme je l'ai déjà fait, avec des pièces indiscutables à l'appui, que le « Réveil St-Pierrais » ment et calomnie toujours.

On ne lui répondra donc plus, c'est fini !!!

Le pays saura de quel côté est la bonne foi et il jugera.

Louis LÉGASSE.

LOUIS LÉGASSE & LES ST-PIERRAIS

Avez-vous lu l'article qui a paru, sous ce titre, dans le RÉVEIL SAINT-PIERRAIS du 19 décembre ? J'ai bien ri, il est amusant, drôle, comique, laissez-le, au soin, relisez-le... M. Mazier est l'auteur.

J'éprouve plaisir bien grand à en parler. Parlez-moi, lecteurs, cette petite fantaisie, ce petit caprice. Je disparaîtrai ensuite de la scène, je vous le promets.

Ce n'est pas bien, ce n'est pas gentil de ma part ! Mais savez-vous que j'ignorais absolument que M. Daygrand était Saint-Pierrais ! J'ardon, excuses, Mme Françoise ! Je le crois Landais fois de Louis Legascon ! Et encore aujourd'hui, mes bons amis, si je devais juger (selon les apparitions comme l'on dit là bas) je dirais vrai ! n'est pas St-Pierrais - Vrai de vrai - mais qu'il soit Saint-Pierrais, ça ne change rien à la situation actuelle. Moi je crois l'être aussi un peu, un tout petit brin seulement !

Parce que j'ai traité M. D... de caméléon, il s'ensuivrait paraît-il que j'aurais traité tous les St-Pierrais de caméléons ?? J'en traiterais un autre de transfuge que tous les St-Pierrais seraient des transfuges ??

Si mon cerveau n'est pas malade, assurément, c'est celui de l'auteur de cet article qui l'est profondément.

De M. Paul Mazier, j'ai dit, oui j'ai dit, et je répète qu'il devrait être pendu pour tout le mal qu'il a fait à la colonie !

Je ne relèverais pas les autres inepties inventées et débitées avec l'intention de me faire déconsidérer par les St-Pierraises et les St-Pierrais qui tous me connaissent suffisamment pour savoir ce que je pense d'eux.

Écoutez le RÉVEIL : « Dans une réunion de femmes St-Pierraises, Louis Légasse a la parole : « Je me marierais bien si je savais trouver une femme aussi intelligente que moi. » Et on ne m'a pas chassé à coup de bâtons ?? Non, Non, je ne vous reconnaissais pas là, Mesdames et Mesdemoiselles de Saint-Pierre ! Moi j'aurais pris le fusil de mes aieux !

J'ai bien ri tout de même en lisant cette histoire ! Véritablement ça doit être un homme terrible que ce Légasse ! (Louis pour les dames) !

Il est grand temps M. le Gouverneur que vous preniez (contre lui aussi) un arrêté d'expulsion de ce pays, sans quoi. Réponse :

PAUL MAZIER & LES ST-PIERRAIS.

M. Paul Mazier n'a-t-il pas traité les St-Pierrais de mal élevés et autres qualificatifs (un peu plus grossiers encore).

N'a-t-il pas dit, aussi, qu'il ne permettrait jamais à ses enfants de frayer avec la jeunesse St-Pierraise ??

Oui il l'a dit, vous n'avez qu'à demander des renseignements à ce sujet à M. Marie Lefèvre, maire de St-Pierre et à d'autres personnes que je pourrai vous citer.

Qu'ont-ils donc les fils Mazier de plus que les autres ?? Ça me rappelle un peu la fable :

« L'Aigle et le Hibou »:

Peignez-les moi, dit l'aigle, ou me les montrez, je n'y toucherai jamais.

Le hibou répond :

Mes petits sont mignons, beaux, bien faits et jolis sur tous leurs compagnons...

À dessus, l'aigle et le hibou se séparent.

L'aigle, un jour, aperçoit de petits monstres, fort hideux, rechignés, un air triste, une voix de mégère...

Ces enfants ne sont pas, dit-il, à notre ami !

Croquons-les !!

Dites donc M. Mazier, entre vous et moi, il y a, vous le savez, un abîme. Vous êtes sur le bord de l'abîme, et ne cherchez à tromper personne par des descriptions inexactes, car l'aigle pourrait passer par chez vous.

L. LÉGASSE.

ON NE VEUT PLUS DE TOI.

(Air: Viens Poupoule).

1^{er} COUPLET.

Dans quelques jours ça s'ira tordant
J'aurons des élections
A ce que l'on dit qu'il est pour nommer
Un nouveau Délégué
Car pour l'ancien il n'a fait rien
Que de promettre beaucoup de bien
Et n'a rien fait que de nous raser
Faut qu'il soit balayé
Et flanquons un veston
À maître Louis Legascon.

Refrain:

On ne veut plus de toi, on ne veut plus de toi - oh non
Tu es par trop rasant avec ton p'tit accent - en
Si tu m'en crois ne te présente pas - Pas dtoi
Car tu es certifié
Qu'tu seras blag boulé

2^e COUPLET.

Tout l'populo en a plein l'dos
Avec tous tes grands mots
Y sonn'en le creux, mon pauvre vieux
Ce n'est pas c'que l'on veut
Il faut prouver qu'tas travaille
Pour tous les Saint-Pierrais
S'agit pas d'dire qu'tas tout fait
Faut encore le démontrer
Ou sans ca y n'faut pas
Mettre ta trimousse là !

3^e COUPLET.

Tu t'crois permis pour ton argent
D'rouler les habitants
Si tu savais c'qu'on a soupé
De tous tes procédés
Toi et toute ta clique n'vent pas une chique
J'allons tous te faire la nique.
Tu n'auras pas une seule voix
On n'a pas peur de toi
On va te faire un chahut
Comme t'en as jamais vu.

4^e COUPLET.

Les p'tits pêcheurs, c'qu'ils vont valser
Si t'es pas Délégué
Les pauvres maisons ce qu'elles vont sauter
Dieu, c'que ça pratié !
Car tu l'as dit, mon cher p'tit Louis
Pas d'pitie pour l'ennemi
Si on n'voit pas tu n'pardonne pas
Sur qu'tout l'monde en mourra
En faillite. et tout suite
Huissier, dépêcher vite.

2^e Refrain.

Mais on s'f... toi; mais on s'f... crois moi
N'va pas aux élections r'cevoir un lourd veston
Au Pont Boulo, y fait beau — mon beau
Le bon temps est fini
Tiras plus à Paris.

Cette chanson a été adressée, par la poste, à quelques rares privilégiés en même temps qu'un bulletin de vote (pas au nom de M. Légasse, oh non !)

Je n'ai pas pu résister au désir de faire savourer aux lecteurs de *La Vigie* ce morceau de choix, digne d'une plus grande publicité, tant à cause des enseignements qu'il contient que du talent remarquable dont a fait preuve son auteur. (Qu'en pense le *Réveil St-Pierrais* de M. Battalade d'un fourneau Républicain ? Est-il flatté d'avoir ce Monsieur là comme collaborateur ?)

Je regrette cependant de ne pas connaître l'auteur anonyme de cette délicieuse romance. Je lui aurais offert une collection complète des numéros de *La Vigie* parus ces jours derniers, en remerciement des vilenies et des procédés ignobles que mes adversaires emploient et que tous les honnêtes gens méprisent et réprouvent.

Il paraît que dans les bureaux du *Réveil*, transformés pour la circonstance, en une fabrique de pamphlets diffamatoires, et d'où sortent à chaque instant des lettres anonymes complaisamment colportées par des gens sans scrupules, on exerce quelques gamins innocents à chanter le refrain avec ensemble, pendant que M. Mazier bat la mesure.

Très bien cela, Messieurs, vous ne sauriez croire combien vous me faites plaisir. On la chantera demain soir votre réngaine, mais avec une légère variante !!! on changera tout simplement les noms à la fin du premier couplet et vous aurez la satisfaction intime d'avoir travaillé pour faire chanter vos propres louanges par vos meilleurs amis.

LEGASCON.

Nous avons reçu, nous aussi, de nombreux articles, des chansons, des lettres anonymes !!!

Nous remercions les amis qui ont bien voulu nous les adresser; mais *La Vigie* a pour règle absolue de ne publier que ce qui est signé.

Nous n'avons jamais attaqué personne; mais nous nous sommes toujours défendu et nous nous défendrons toujours avec énergie.

Voici, pris au hasard, deux des chansons que nous avons reçues elles font le pendant à « On ne veut plus de toi » et peuvent soutenir la comparaison. Nous les publions sous notre responsabilité personnelle;

Papa Jean-Ouis.

(Air: Viens Poupoule).



1^{er} COUPLET.

Un sale nègre rempli d'culo
Né entre deux cocos
Voudrait s'faire nommer Délégué
Pour nous représenter
Mais nous n'sommes pas des affranchis
Au diable le mal blanc
Nous n'veoulons pas du Papaoué
Le p'tit gagon à mœvé
Nous vestrons l'ouistiti
Que l'on nomme papa Jean-Ouis.

Refrain.

Vas-t'en nègre, vas-t'en nègre, vas-t'en
Vas-t'en dans ton pays
Parmi tes m's blanchis - is
Tu y dans'ras, tu y dans'ras là bas
La jolie bamboula
Avec tous les tiatias.

2^e COUPLET.

Papa Jean-Ouis est d'même nature
Que Toussaint-Louverture
Qui s'fit couper la chique tout net
Par l'général Brunet
Papa Jean-Ouis dit Canne-à-Sucré
Qui veut s'payer du lucre
N'en doutons pas aura l'même sort
Que Toussaint et Consorts
Nous saurons sans couteau
Couper l'sifflet du nègro.

3^e COUPLET.

Une fois nommé papa Jean-Ouis
S'en irait à Paris
De nos affaires au Ministère
Ne s'en occuperait guère
Et pour prouver qu'les habitants
Sont réellement tous blancs
Il s'écrierait cré nom de nom
R'gardez l'échantillon
J'suis l'plus blanc du pays
Croyez-moi foi d'ouistiti.

Nous prions notre ami Norgeot de ne pas prendre cela pour lui, bien qu'on l'ait travesti en nègre dans le numéro du « RÉVEIL » du 19 Décembre.

L. LÉGASSE.

Le Canard électoral.

(Air: Viens Poupoule).

1^{er} COUPLET.

Ah grand Dieu qu'ca s'rà rigolo
De voir Mosieu l'nègro
Accompagné d'son canardo
Le grand jour du Veto
Ce palmipède — un sale menteur —
Avec sa croix d'honneur
Fera résonner ses coins coins
Dans les ruelles et les coins
Ah qu'il s'rà rigolo
Le canardo du nègro.

Refrain

Viens ma canne, viens ma canne, viens
Viens-t'en aux élections
Ecouter ma chanson - on
Tu entendras, tu entendras près dtoi
Ton joli canardo
Poussant son trémolo

2^e COUPLET.

Ah qu'il est beau, ah qu'il est beau
Le canard du nègro
Qui lance ses coins coins nasilliards
Par beau temps et brouillard
Ah grand Dieu qu'il est honoré
Le canard décoré

Qui fut palmé par la nat... ure
Pour avoir volé... dur
Mais l'ch'valier emplumé
Risque fort d'être déplumé.

Refrain

Viens ma canne, viens ma canne, viens
Viens-t'en aux élections
Ecouter ma chanson - on
Tu y verras, tu y verras près dtoi
Ton canard déplumé
Essayant d'senvoler

3^e COUPLET.

Il s'rà plumé cet infernal
Canard électoral
Qui nous assourdit d'ses coins coins
Aussi bien d'près que d'loin
Nous nous lèch'rons les ripatons
J'vous l'dis foi d'marmiton
Il s'rà servi aux électeurs
Dans une assiette au beurre
Mais au nègre... attention!
Faudra réserver l'croupion.

Refrain

Viens ma canne, viens ma canne, viens
Viens-t'en aux élections
Ecouter ma chanson - on
Tu y verras, tu y verras près dtoi
Ton canard cuit dans l'beurre
Avec sa croix d'honneur

Le Gérant: Louis LEGASSE.

St-Pierre, — Imprimerie Saint-Pierraise,